

Bruxelles, le 3 décembre 2010

Transport aérien: l'accord sur les objectifs de performance pour le ciel unique européen va permettre d'économiser plus d'un milliard d'euros

Le comité d'experts des États membres de l'Union européenne est parvenu, hier, à un accord unanime sur les objectifs de performance pour le ciel unique européen présentés par la Commission européenne dans les domaines de l'environnement, de la capacité et des retards et de la rentabilité pour la période allant de 2012 à 2014. Cet ensemble de mesures permettra d'améliorer notablement la sécurité, de réduire les retards, de faire baisser les coûts et de diminuer les émissions de CO₂. Ainsi, les usagers de l'espace aérien devraient économiser 340 millions d'euros par an en coûts de fourniture de services soit, en comptant aussi les coûts indirects, plus d'un milliard d'euros sur la totalité de la période et, dans le même temps, les émissions de CO₂ nocives seront réduites de 500 000 tonnes par an.

Siim Kallas, vice-président de la Commission chargé des transports, a déclaré: «Aujourd'hui, après les discussions que j'ai eues hier au Conseil Transports, je peux affirmer qu'une étape capitale dans la mise en œuvre du ciel unique européen a été franchie avec cet accord qui porte sur des objectifs de performance ambitieux mais réalisables. Il permettra d'économiser plus d'un milliard d'euros et les passagers, les entreprises et l'environnement en sortiront tous gagnants. Cet accord est réellement un grand pas en avant, et le ciel unique européen est un nouvel exemple de domaine où la collaboration à l'échelle européenne se révèle payante.»

Une sécurité accrue

La sécurité demeure en tête des priorités, comme en témoigne l'élaboration de plans nationaux de performance. Le suivi sera assuré par l'Agence européenne de la sécurité aérienne et l'organe d'évaluation des performances.

Une efficacité accrue

Ces objectifs d'envergure européenne, qui serviront de référence aux États membres pour l'établissement de leurs plans de performance au niveau national ou régional, visent à inciter les prestataires de services de navigation aérienne à améliorer le rapport coût-efficacité. Cela représente une économie réelle estimée à 340 millions d'euros pour les usagers de l'espace aérien pour la période allant jusqu'en 2014. Avec les nouveaux objectifs de performance, le taux unitaire fixé passera de 59,29 euros en 2011 à 53,93 euros en 2014.

Des retards moins nombreux

Le respect des objectifs en matière de capacité et de retards permettra d'économiser environ 250 millions d'euros par an car les retards seront moins fréquents et moins importants.

Avantages pour l'environnement

Dans le domaine de l'environnement, le responsable du réseau européen (qui sera désigné par la Commission européenne au début de 2011) sera chargé de mettre en place des routes plus directes et plus courtes et d'assurer une utilisation plus efficace de l'espace aérien européen, afin que la croissance du trafic aérien soit neutre en carbone. Il sera ainsi possible d'éviter 500 000 tonnes d'émissions de CO₂, et d'économiser 150 000 tonnes de carburant chaque année et de réaliser 200 millions d'euros d'économies en consommation de carburant et en temps de vol.